



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

EPREUVE ORALE

Temps de préparation : 20
minutes

Durée de l'épreuve : 20 minutes

Jury : un professeur de LV et le
professeur de DNL (discipline
non linguistique)

L'interrogation orale comporte
deux parties de même durée et
d'importance égale dans
l'attribution de la note.

(Cf GRILLE OFFICIELLE DE
NOTATION)

Attention épreuve légèrement différente
en cas de mention DNL (cas sections bi-euro)

EPREUVE ORALE TERNINALE SECTION EUROPEENNE

PARTIE 1 : Durée maxi 10 min ORAL DU CANDIDAT

La première partie, conduite en langue vivante prend appui sur **un sujet issu de la banque de donnée** comportant un ou deux document(s) (audio/vidéo environ 1min30 ou document texte d'une 15ème de lignes) sur des thèmes travaillés durant le cycle (cf Liste THEMES OFFICIELS annuels).

Le **sujet est inconnu, mais le candidat pourra choisir l'un des 2 sujets** proposés par le ou les examinateur(s).

- Lors de cette première partie de l'épreuve, le candidat doit donner la preuve qu'il sait rendre compte du ou des document(s) de manière précise et nuancée, qu'il sait en dégager les idées principales et les enjeux.
- Le jury prend en compte :
 - la clarté de l'exposé et l'intelligibilité du contenu exprimé par l'élève ;
 - l'aptitude à analyser et à argumenter ;
 - la qualité de l'information et la culture du candidat, dans le domaine considéré ;
 - la richesse et la précision de l'expression et la correction grammaticale de la langue parlée.

PARTIE 2 : ENTRETIEN

- La deuxième partie est un entretien, en langue vivante, qui permet dans un premier temps de **développer, discuter, ouvrir avec le candidat sur le sujet/thème** choisi puis dans un second temps porteras sur **les travaux et activités effectués dans l'année** (ou le cycle), en DNL, de manière plus générale, dans le cadre de la section.
L'entretien peut également porter sur l'ouverture européenne et les diverses formes qu'elle a pu prendre dans l'établissement : partenariat, échanges, clubs, journaux, relations Internet, etc.
- L'entretien est conduit de manière à valoriser le parcours du candidat et ses acquis au sein de la section. Le candidat doit donner la preuve de son aptitude **à interagir** avec son/ses interlocuteurs sur des sujets relatifs à un domaine connu, à donner un avis, une information, à formuler une appréciation et plus généralement à participer à un échange de manière active.



VALIDATION DE MENTION EUROPEENNE sur le diplôme

- Une moyenne sur le cycle terminal (moyenne des moyennes annuelles de première et de terminale) **égale ou supérieure à 12 sur 20 en langue vivante**



ET

- Avoir obtenu **une note égale ou supérieure à 10 sur 20 à une évaluation spécifique de contrôle continu** visant à apprécier le niveau de maîtrise de la langue, acquis au cours de la scolarité en section européenne. Note évaluation spécifique de contrôle continu qui se décompose en 2 parties :

Le résultat d'une interrogation orale en langue, qui a lieu à la fin du cycle terminal, comptant pour 80 % de la note globale.

La note sanctionnant la scolarité de l'élève dans sa section au cours de la classe de terminale, qui compte **pour 20 % de la note globale**. Elle est conjointement attribuée par le professeur de langue et le ou les professeur(s) de la ou les discipline(s) non linguistique(s) ayant fait l'objet d'un enseignement dans la langue de la section.

La note globale attribuée à l'évaluation spécifique de contrôle continu pour l'obtention de l'indication Selo ou DNL est prise en compte sans pondération dans le calcul de la moyenne, sur le cycle terminal, de langue vivante.